

MAIRIE DE VALLECALLE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
ARRONDISSEMENT DE CALVI
CANTON DE CONCA D'ORO

Téléphone / Fax : 04 95 37 62 11
20232 VALLECALLE

ARRETE N° 03/2020 DU 11 JUILLET 2020 PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE AU DEUXIEME ADJOINT

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VALLECALLE

Vu l'article L 2122-18 du Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 Juillet 2020 fixant le nombre d'adjoint ;

Vu le procès- verbal de l'élection de M Alexandre MURATI deuxième adjoint ;

Considérant que, dans un souci de bonne administration communale, il convient de consentir des délégations aux adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de fonction permanente est donnée à Monsieur MURATI Alexandre, Second Adjoint pour :

- Le suivi du personnel communal ;

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

Expédition en sera faite à Monsieur le Receveur Municipal de Saint Florent et à M le Sous-Préfet de Calvi.

ARTICLE 3: Le Délégué et le Receveur Municipal de Saint Florent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, De l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE



C. BELLINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003339-20200711-34-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020